

**MOTION**  
**du groupe UDC, par le député Eric Jacquod, concernant le libre choix de l'école pour tous (12.06.2012) 3.155**

Les enfants sont très différents les uns des autres. Ils ont donc des besoins différents, aussi en matière d'éducation.

Une offre variée dans le domaine de la formation de base peut dès lors fournir des possibilités adaptées à chaque enfant. Les parents ont la responsabilité principale de l'éducation de leur enfant. Ils doivent aussi pouvoir choisir l'école la mieux adaptée pour leur enfant. Et dans toute la mesure du possible, leur choix ne devrait pas être limité par des contraintes financières excessives, sous peine de sombrer dans une école à deux vitesses dans laquelle la liberté de choix ne serait réservée qu'aux riches.

Une saine émulation pourra aussi bénéficier aux écoles de montagne notamment, qui pourront attirer des enfants de la plaine par un cadre différent. Un libre choix de l'école permettra aussi une plus grande responsabilisation des écoles, et par là une meilleure qualité de l'enseignement et une collaboration plus grande entre l'école, les parents et le personnel enseignant.

Le libre choix de l'école pourra encore permettre d'économiser des millions en termes d'appui scolaire et de mesures pédagogiques spécifiques.

Par ailleurs, de nombreuses expériences à l'étranger ont montré que le libre choix de l'école est particulièrement favorable aux enfants les plus défavorisés. En Europe, seuls la Grèce, le Portugal et la Suisse ne connaissent pas le libre choix de l'école.

Conclusion:

Le Conseil d'Etat est donc prié de proposer des mesures telles que le «bon scolaire» pour instaurer le libre choix de l'école pour tous les élèves.

Sion, le 12 juin 2012  
(12h44)

Groupe UDC, par  
Eric Jacquod, député